



## LE CONTRAT DE RURALITE : LES PROJETS DU TERRITOIRE ET LEURS FINANCEMENTS



Initié par le Gouvernement en 2016, un contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire sur 6 thématiques : accessibilité aux services et aux soins, développement de l'attractivité, redynamisation des bourgs-centres, mobilité, transition écologique ou, encore, cohésion sociale.

La démarche « Atelier des Territoires » menée en 2015 a permis au Pays de Craponne d'avoir une « feuille de route » regroupant des idées et projets pour les 30 années à venir. Celle-ci a permis d'élaborer cette convention avec l'État pour amplifier la dynamique de notre territoire et toutes les initiatives qui y sont entreprises.

Ce contrat de ruralité, signé le 30 juin 2017, regroupe 26 projets qui répondent aux thématiques soutenues par l'État et ses partenaires. Ce document, permet de faciliter la recherche de financements auprès des structures et partenaires financiers. Ainsi dans sa globalité, ce seront plus de 3 000 000 € de subventions qui seront attribuées dans les 3 ans sur le Pays de Craponne notamment grâce à différents appels à projets et à la reconnaissance de ses projets d'envergure.

Pour l'année 2017, la commune a présenté 2 projets : une première tranche de l'aménagement du quartier du Marchédial et la mise en accessibilité de l'école. Pour ces projets, la commune bénéficiera d'une enveloppe globale de 164 500 € de la part de l'État, sur les fonds de dotation de soutien à l'investissement public local à laquelle s'ajoute la participation d'autres partenaires tels que le Département et la Région Auvergne Rhône Alpes. Une enveloppe également importante a par ailleurs été fléchée sur le Pays de Craponne dans le cadre du label « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) avec lequel des actions importantes seront menées pour la rénovation thermique de bâtiments et l'éclairage public.

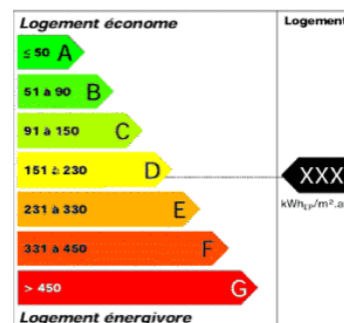
## FOND D'AIDE À LA RENOVATION THERMIQUE

La Communauté d'Agglomération s'engage en faveur du logement privé. Des aides sont disponibles pour la réhabilitation thermique des logements.

La Communauté d'Agglomération verse une prime de 500 € aux propriétaires occupants qui réalisent des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme « Habiter mieux » de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) (Gain énergétique > 25%).

Vous souhaitez engager des travaux d'amélioration thermique de votre logement ? Chauffage, isolation de la toiture, isolation des murs...

Comment faire ? **Avant d'engager vos travaux** prenez contact avec l'un des 2 prestataires homologués : SOLIHA, 77 Fbg Saint Jean au Puy (04 71 09 14 07) ou URBANIS, antenne de Clermont-Ferrand (04 73 90 00 08). Il vous aidera dans le montage de votre dossier de demande d'aide.



**ATTENTION : Cette opération est limitée dans le temps. NE TARDEZ PAS A PRENDRE CONTACT. Ne démarrez pas les travaux avant d'avoir obtenu votre accord de subvention.**

## RAMENER DE LA VERDURE DANS LE CENTRE-BOURG : LE PERMIS DE PLANTER



Toujours dans le but d'améliorer la qualité et l'environnement du centre bourg, la mairie va prochainement mettre en place un dispositif nommé « permis de planter ». Identifié sur certains secteurs du centre bourg dans un premier temps, il donnera le droit aux propriétaires ou occupants (avec accord du propriétaire) de végétaliser les pieds de murs par des espèces qui seront proposées par la mairie. Plus d'informations vous seront communiquées prochainement, mais si vous êtes d'ores et déjà intéressés, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.

## GYM DETENTE LOISIRS



C'est en 1985 que Monsieur Boukhers et Madame Enjolras ont créé un club de gym à Craponne.

A.M. Morival, F. Bellut, J.

Gallien, M.F. Arzac en ont

été les présidentes. Depuis le 11 septembre 2017, Elisabeth Soulas dirige l'association. Yvonne Maisonneuve est entrée au club dès sa création. Elle a donné de son temps et de son énergie pendant 24 ans pour inculquer les rudiments de la gymnastique à plus de 50 adhérentes chaque année. Aujourd'hui, les cours sont dispensés 2 fois par semaine (lundi et mardi) par une professeure agréée, Sandra Crespy. Des marches sont organisées par Josette Leroy tous les 15 jours les mardis matins, des balades d'une journée aux beaux jours, et un repas en fin d'année. Pour s'inscrire il faut obligatoirement un certificat médical. Chaque adhérente est affiliée à l'UFOLEP. Au club vous trouverez une ambiance amicale, chaleureuse mais sérieuse et appliquée.

## L'ECHO ET SON NOMBRE DE LECTEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 l'Echo est élaboré par la « commission communication extra-municipale » qui comprend élus et citoyens.

Chaque mois l'impression de cette feuille est l'aboutissement d'un long travail.

Le choix des articles se fait au cours d'une réunion de 7 à 9 personnes.

Chaque membre de la commission choisit son article, le rédige et le propose à la réunion suivante. Il est relu, l'orthographe corrigée, les photos choisies et mis en page définitivement.

L'écho est ensuite imprimé entre 1000 et 1200 exemplaires suivant la saison.

Prêt, il est à disposition dans 38 points de dépôt.

En s'inscrivant sur [secretariat@craponnesurarzon.fr](mailto:secretariat@craponnesurarzon.fr) on peut le recevoir directement par mail.



## COMMUNICATIONS POUR LES ASSOCIATIONS DE CRAPONNE



Pour utiliser les supports de communication de la Mairie de Craponne (panneau lumineux et agenda de l'Echo) les associations doivent communiquer leurs manifestations le plus en amont possible auprès du Bureau

d'Information Touristique [craponne@lepuyenvelay-tourisme.fr](mailto:craponne@lepuyenvelay-tourisme.fr)

Pour les associations qui souhaitent une diffusion sur notre réseau social avec insertion d'affiche (Facebook),

merci de l'envoyer à la mairie à [craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr](mailto:craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr)

Si vous détenez une page ou un compte Facebook, n'hésitez pas à nous envoyer un message via Messenger pour que l'on puisse partager votre publication.

## INSCRIPTION : SALON DU FAIT MAIN

Pensez à vous inscrire au salon du fait main (pour les particuliers) qui aura lieu le 13 mai. Fiche d'inscription disponible en version papier à la Mairie ou au Bureau d'Information Touristique et en format numérique sur le site internet de la mairie. Organisé par le GIL. Pour plus d'informations 06 41 96 82 48 (Romain).

## CALENDRIER DU MOIS D'AVRIL

|           |                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Du 3 au 7 | Bourse aux vêtements d'été, organisée par la Croix-Rouge. Dépôt les 3 et 4 (de 9h à 18h), vente le 6 (de 9h à 19h) et le 7 (de 9h à 13h) à la Grenette.                                                          |
| 4         | Réunion d'information de l'Association Accueil Familial pour Adultes 43 à la mairie à 18h00. Infos au 06.50.66.43.30 (Isabelle Gros).                                                                            |
| 6 et 28   | Bal trad de l'école de musique à partir de 20h30 au gymnase. Entrée libre.                                                                                                                                       |
| 11        | Atelier cuisine en famille au Cyprès de 18h à 21h. Enfants de 4 à 14 ans accompagnés d'un adulte. Animé par Lou Magaud naturopathe. Inscription au 04 71 03 30 85.                                               |
| 13        | Permanence de l'UFC Que choisir de 8h30 à 12h à la mairie. RDV possible au 04 71 02 29 45.                                                                                                                       |
| 13        | Animation musicale « Hansel et Gretel » avec Blandine Busseuil à la Grenette à 10h30. Entrée gratuite. Offert par la médiathèque.                                                                                |
| 14        | Permanence de l'association « Vie Libre ». Accompagnement des personnes malades d'addiction et de leurs proches à la MSAP de 9h30 à 11h30.                                                                       |
| 14        | Ateliers parents/enfants de 3 ans à 11 ans de 9h30 à 11h30 au Cyprès. Infos 04 71 03 30 85.                                                                                                                      |
| 19        | Concert de la chorale Virvanie à 20h à la Grenette organisé par Fausse Note. Prix libre.                                                                                                                         |
| 20        | Club d'écoute de 14h à 15h à la médiathèque. Infos au 04 71 01 24 30.                                                                                                                                            |
| 20        | Conférence au Cyprès de 20h à 22h animé par Lou Magaud naturopathe sur les problèmes liés au sucre et aux graisses hydrogénées.                                                                                  |
| 22        | Concours de belote du Club le Temps des Loisirs à partir de 14h à la Grenette.                                                                                                                                   |
| 27        | Permanence de CAP EMPLOI qui conseille et oriente les travailleurs en situation de handicap à la MSAP de 9h15 à 11h45. Sur RDV au 04 71 02 13 87.                                                                |
| 29        | Vide-grenier, bourse aux jouets et aux vêtements organisé par l'APEL des écoles catholiques au collège Notre-Dame de 8h à 17h. Infos au 06 74 23 92 30 (Jacques Bodiment) ou 06 05 32 92 60 (Emilie Fougerouse). |

*Pour recevoir l'écho par mail - Inscription sur*

*[craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr](mailto:craponnesurarzon@craponnesurarzon.fr)*

*Plus d'informations (Tarifs ou horaires) auprès*

*du B.I.T (\*Bureau d'Information Touristique) de Craponne :*

*04 71 03 23 14 ou [craponne@lepuyenvelay-tourisme.fr](mailto:craponne@lepuyenvelay-tourisme.fr)*